



COMPTE-RENDU Réunion de Conseil Municipal Du 02 Novembre 2015

L'an deux mille quinze, le deux Novembre à 20 h 15, le Conseil Municipal de la commune de Saméon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Yves LEFEBVRE, Maire de Saméon.

Présents : LEFEBVRE Yves, BREMER Grégory, MERESSE Marie-Pierre, DUHAMEL José, ROUSSELLE Christiane, CAREJE Annick, KRAWCZYK Richard, DEREMEZ Pascal, GRUSON Bernard, CHERI Kaye, HERBOMMEZ Jean Luc, DELCLOY Vincent, EUGENIO Stéphane.

Pouvoirs :

De RIGOLLE Edouard à BREMER Grégory GRUSON Bernard à DUHAMEL José,
De HERBOMMEZ Brigitte à MERESSE Marie Pierre.

Absents: DEBIEVE Nathalie, CURVERS Catherine.

Secrétaire de Séance : Stéphane EUGENIO

1) Communauté de Communes Pévèle Carembault (CCPC): statuts et compétences

En date du 21 Septembre 2015 le conseil communautaire a tranché en matière de statuts et de compétences. Il est désormais attendu des conseils municipaux de donner leur avis quant à ces statuts et compétences.

Afin de délibérer en connaissance de cause, M. MOMONT, conseiller communautaire et M. MINIER, directeur du pôle aménagement du territoire à la communauté de communes ont effectué une présentation des compétences obligatoires, facultatives et optionnelles arrêtées par la CCPC.

Le vote de ces statuts et compétences sera mis à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

2) Approbation du compte rendu du 06/07/2015

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 06 Juillet 2015 est approuvé par l'assemblée présente.

M. Le Maire revient sur l'achat des anciens locaux de l'EHPAD qui n'a toujours pas été signé ; un retard du notamment à la liquidation d'un bail emphytéotique. Etant donné la dégradation de la toiture et le remboursement des 1ères échéances d'emprunts, un courrier demandant une réduction du prix a été envoyé. La signature doit, dans les meilleures conditions, intervenir courant novembre.

M. Le Maire recevra mercredi après-midi plusieurs médecins intéressés par les cellules médicales projetées.

3) Décision modificative

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015 :

Compte à réduire				Compte à couvrir				
ope	Cpt	Nature	Montant	opé	Chap	Cpte	Nature	Montant
420 15	2153 8	ECLAIRAGE BALORY ET AUTRES(S)	956.00 €	7201 5		2313	ISOLATION ECOLE ET FOYER RURAL	256.00€
					21	2184	MOBILIER	700.00€
			956.00 €					956.00€

4) Amortissements

Vu la cession du Kangoo à titre gracieux ;

Vu la demande de la Trésorerie concernant l'obligation d'amortissement relatifs au compte 204421 afin de sortir la subvention d'équipement de l'actif d'un montant de 6499.51€,

Il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur une durée d'amortissement.

La durée minimale d'amortissement préconisée étant de 1 an et la durée maximale de 5 ans, Monsieur le Maire propose donc une durée d'amortissement d'un an.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de statuer sur une durée d'un an.

5) Indemnité Percepteur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le mandatement d'une indemnité à Monsieur le comptable du trésor public chargé des fonctions de receveur de la commune, à hauteur de 471.29 € brut.

6) Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'impossibilité du Trésor Public de recouvrer le titre de recette suivant :

- Titre 162 de 2014, montant 5.00 €.

Le Trésor Public demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ce titre de recette, pour un montant total de 5.00€, redevable, M. PASSAT Nicolas. Un mandat sera émis au compte 6541 « Créances admises en non-valeur ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'admettre en non-valeur les titres de recettes susnommées.

7) SIDEN SIAN - Adhésions

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte :

- L'Adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes des Vallons d'Anizy (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif » sur tout le périmètre communautaire (communes d'Anizy-le-Château, Bassoles-Aulers, Bourguignon-sous-Montbavin, Brancourt-en-Laonnois, Chaillevois, Faucoucourt, Lizy, Merlieux-et-Fouquerolles, Montbavin, Pinon, Prémontré, Royaucourt-et-Chailvet, Suzy, Urcel, Vauxaillon et Wissignicourt),
- L'Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de QUIERY-LA-MOTTE (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».
- L'Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'HENDECOURT-LES-CAGNICOURT (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).
- La Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'AUXI-LE-CHATEAU (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine), « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ».
- La Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN, à compter du 1er janvier 2016, de la Métropole Européenne de Lille avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) sur le territoire des communes de BAISIEUX, BOUVINES, CHERENG, DEULEMONT, EMMERIN, ERQUINGHEM-LYS, ESCOBECQUES, FRELINGHIEN, HANTAY, HERLIES, HOUPLIN-ANCOISNE, ILLIES, MARQUILLIES, NOYELLES-LES-SECLIN, PERONNE-EN-MELANTOIS, SAILLY-LEZ-LANNOY, SAINGHIN-EN-MELANTOIS, SALOME, VENDEVILLE, VERLINGHEM, WARNETON, WICRES et WILLEMS.

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n° 3/3a et n° 4/3b adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 12 Mars 2015 et dans les délibérations n° 10/3a, 11/3b et 12/3c adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 29 Juin 2015.

8) Contrat copieurs

Le contrat des copieurs est actuellement en cours de révision. Plusieurs devis ont été effectués. Un tableau comparatif va être établi afin de décider lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal du choix du prestataire.

9) Travaux

- ❖ *Achat anciens locaux de l'EHPAD* : M. Le Maire fait part à l'assemblée du retard pris dans la signature de l'achat. Celle-ci doit intervenir fin novembre 2015. Un marché sera lancé pour la couverture.
- ❖ *Abris bus* : les abris bus ont été repeints
- ❖ *Salle Bouillet* : le devis relatif au dôme a été signé. Concernant la climatisation et la chambre froide d'autres devis seront demandés.
- ❖ *Fossé* : le fossé rue de Beaumetz va faire l'objet d'un désenvasement.
- ❖ *Voierie* :
 - du ternaire a été remis rue du Vieux Condé afin de boucher les nids de poules.
 - La question de la sécurité contour du Richon est posée.

10) Divers

a) Cession Kangoo

La commune est actuellement en négociation pour la cession du Kangoo. Une délibération devra être prise ultérieurement

b) Gîte

Suite à la demande de Mme ROUILLE Maryline, le Conseil Municipal ne souhaite pas émettre d'avis favorable à un tarif préférentiel pour la location du gîte dans le cadre d'une cure. La Commune a signé une convention avec Gîtes de France, Mme Rouille devra passer par leur service de réservation et louer au tarif en vigueur.

c) Subvention association Temps d'Activités Périscolaires de Saméon

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'allouer à l'association Temps D'activités Périscolaires De Saméon (TAPS), le montant de subvention suivant : 5 000 €

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget au compte 6574.

d) Dénomination voie publique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- L'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la voie nouvelle reliant les nouveaux lotissements à la rue de l'Eglise, du nom de « rue des Saules »,

Après en avoir délibéré à l'unanimité:

- adopte la dénomination « rue des Saules ».
- charge Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

e) Conseil d'école du 02/11/2015

M. BREMER, Adjoint à la jeunesse, présente un rapport du Conseil d'école qui s'est tenu le 02 Novembre 2105.

- *Dénombrement* : les élèves sont actuellement au nombre de 104, pour la rentrée de janvier ce chiffre est porté à 108.
- *Piscine* : afin de faire participer les CM2 à la piscine, un arrangement a été trouvé avec la classe de CP.
- *Demandes diverses* : un tonneau d'eau, demande de bus pour visite d'une déchetterie par le SYMIDEME, des bouteilles d'hélium pour le téléthon, demande de sapins pour les écoles dans le cadre des fêtes de fin d'année, réparation des portes fracturées, demande d'une ligne téléphonique dans la garderie.
- Les prochaines réunions de Conseils d'école auront lieu les 29/02/2016 et 13/06/2016.